

le nombre de pêcheurs (18,871) que pour la valeur des prises (\$182.3 millions). Bien que la Nouvelle-Écosse n'ait compté qu'environ 11,000 pêcheurs, elle s'est classée au premier rang quant à la valeur des prises (\$231.6 millions).

C'est Terre-Neuve qui avait le plus grand nombre de travailleurs d'usines de transformation du poisson (13,117 salariés) en 1980. La Nouvelle-Écosse venait au deuxième rang, avec 7,973 salariés. Dans l'ensemble du Canada, la transformation du poisson occupait 37,214 personnes.

Il existe d'étroites relations entre les ministères provinciaux responsables des pêches et le ministère fédéral des Pêches et des Océans. En Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta les pêches relèvent du gouvernement provincial. Au Québec, les autorités provinciales administrent les pêches maritimes et d'eau douce. En Colombie-Britannique, la pêche des espèces marines et des espèces anadromes (qui viennent frayer en eau douce) relève du gouvernement fédéral, mais le gouvernement de la province administre la pêche des espèces d'eau douce. En règle générale, ce sont les autorités provinciales ou territoriales qui délivrent les permis de pêche sportive, moyennant des droits qu'elles perçoivent au nom de la province ou du territoire.

Les provinces accordent de l'aide pour la modernisation des navires de pêche hauturière ou pour la construction de navires modernes pouvant servir à de vastes opérations de pêche variées. Elles accordent aussi de l'aide aux pêcheurs désireux de réparer ou de reconstruire leurs bateaux. Elles consentent des prêts à faible intérêt pour la construction, la réparation ou la conversion de bateaux de pêche.

En vue d'accroître l'efficacité des opérations de pêche, les provinces expérimentent et font la démonstration de nouveaux engins de pêche; en outre, elles procèdent à des explorations en vue de découvrir de nouveaux bancs de pêche.

Au Nouveau-Brunswick, la pêche sportive est très populaire. On y capture principalement le saumon ainsi que le thon, dont un spécimen, capturé en 1981, constituait un record mondial.

Des recherches se poursuivent aussi bien dans les provinces côtières que dans les provinces de l'intérieur. L'Île-du-Prince-Édouard a entrepris d'établir des systèmes d'aquaculture destinés à ranimer l'industrie ostréicole; elle s'emploie aussi à stimuler la mytiliculture et la trutticulture, à mettre en valeur les ressources coquillières (pétoncles de baie et palourdes, en particulier) et à créer des systèmes de culture des plantes marines.

Pour ses pêches hauturières, le Québec a mis en train un programme visant à créer des centres de production, ainsi que des points de débarquement pourvus d'appareils à décharger et d'entrepôts. Afin d'améliorer la pêche dans ses eaux intérieures, il fait aussi l'élevage de nombreuses espèces destinées à repeupler lacs et rivières.

Dans le but d'améliorer les stratégies de repeuplement de ses eaux, l'Ontario fait des études visant à déterminer les espèces et les tailles de poisson qui se

prêtent le mieux à l'ensemencement, ainsi que les taux et les calendriers d'ensemencement le plus susceptibles d'accroître la survie des poissons et le volume des prises. De plus, il poursuit des programmes de recherche en vue de résoudre certains problèmes de gestion des pêches dans les Grands Lacs et dans des plans d'eau intérieurs de moindre étendue. Chaque année, d'importantes quantités de saumon coho et chinook sont lâchées dans le bassin ouest du lac Ontario, ce qui y assure de bonnes pêches en fin d'été et à l'automne.

La Saskatchewan s'est lancée dans un programme de pisciculture expérimentale portant sur le doré et le corégone, aux fins d'ensemencer les eaux de la province où le repeuplement a besoin du support de l'élevage.

Les provinces de l'intérieur recourent tout spécialement à l'élevage pour repeupler leurs lacs et leurs rivières.

La Colombie-Britannique effectue des recherches sur les testacés, surtout l'huître, et sur les plantes marines.

8.3 L'industrie de la fourrure

En 1980-81, la valeur de la production canadienne de peaux brutes s'est établie à près de \$119.4 millions, dont \$72.0 millions (60 %) en peaux d'animaux sauvages et presque \$47.4 millions (40 %) en peaux d'animaux d'élevage. C'est là une baisse de 10.2 % par rapport au chiffre record de \$132.9 millions atteint en 1979-80 par suite d'une hausse de la production et d'une valeur plus élevée pour de nombreuses catégories de peaux. En 1978-79 la valeur de la production s'était chiffrée à \$122.3 millions.

Piégeage. Les prix d'un bon nombre de fourrures canadiennes provenant d'animaux sauvages ont augmenté et, en 1979-80, la valeur des peaux était nettement supérieure aux niveaux des années antérieures. L'augmentation des recettes a encouragé les trappeurs à tirer le meilleur rendement possible de leurs pièges, ce qui a donné lieu à un accroissement de la production de nombreuses espèces, particulièrement le castor, l'écureuil, et le renard (tableaux 8.19 et 8.20).

La chasse au phoque. Depuis des centaines d'années, la chasse au phoque du Groënland fait partie des opérations canadiennes de pêche dans l'Atlantique. Cette chasse se pratique au moyen de petits et de grands navires, ainsi qu'à pied depuis le rivage. Ce sont les résidents des petites localités dissimulées le long des côtes de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que les résidents des Îles de la Madeleine, de la rive nord du Québec et de l'Arctique qui s'y adonnent. On chasse le phoque autant pour sa chair et son huile, que pour sa peau.

En 1982, le Canada et la Norvège ont participé à la chasse au phoque dans l'Atlantique. Des quotas annuels, établis d'après des études scientifiques, sont fixés par une convention internationale. Le